

Exigences prudentielles de publication

Selon circulaire FINMA 2016/1 "Publication - banques"

Tableau KM1 :	
Chiffres-clés essentiels réglementaires	2
Tableau OV1 :	
Aperçu des positions pondérées par le risque	3
Tableau LIQA :	
Gestion du risque de liquidité	4
Tableau CR1 :	
Risques de crédit : qualité de crédit des actifs	5
Tableau CR3 :	
pour les banques soumises à publication partielle	6
Tableau CRB :	
Actifs selon la solvabilité des groupes de pays	7-9
Tableau CCR3 :	
Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories	10
Tableau CCR5 :	
Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	11
Tableau IRRBBA :	
Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	12-14
Tableau IRRBB1 :	
Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt	15
Tableau IRRBBA1 :	
Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux	16
Tableau ORA :	
Risques opérationnels indications générales	17

Tableau KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires

(en milliers de CHF)

		T = 31.12.2023	a T	e T-1
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	106 371	83 890	
2	Fonds propres de base (T1)	106 371	83 890	
3	Fonds propres totaux (1)	122 412	84 931	
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	445 888	402 050	
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	35 671	32 164	
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	23.9%	20.9%	
6	Ratio de fonds propres de base (%)	23.9%	20.9%	
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	27.5%	21.1%	
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%	
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0%	
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0%	
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%	
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	17.9%	13.1%	
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)				
(1)	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	3.2%	
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0%	0%	
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7.0%	7.4%	
12d	Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	9.0%	
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	11.2%	
Ratio de levier Bâle III				
13	Engagement global (CHF)	1 765 670	2 294 054	
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6%	3.7%	
Ratio de liquidités (LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	1 026 152	1 670 573	
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	184 508	463 765	
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	556.16%	360.21%	
Ratio de financement (NSFR) (2)				
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	1 146 691	1 418 561	
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	358 859	299 717	
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	320%	473%	

(1) Une réserve latente de 15'000 k chf a été constituée sur l'exercice 2023.

Tableau OV1 : Aperçu des positions pondérées par le risque

(en milliers de CHF)

31.12.2023	RWA	RWA	Fonds propres minimaux	Déviation du RWA
	Période de référence	Période précédant	Période de référence	en %
1 Risque de crédit *1	242 813	225 375	19 425	7,74%
20 Risque de marché *2 *3	65 813	47 513	5 265	38,5%
24 Risque opérationnel *4	137 263	129 163	10 981	6,27%
27 Total (1 + 20 + 24)	445 888	402 050	35 671	10,90%

*1 Risque de crédit : Approche Standard

*2 Risque de marché : Approche Standard

*3 Augmentation des positions de négoce

*4 Risque opérationnel : Approche de l'indicateur de base

Tableau LIQA : Gestion du risque de liquidité

Ratio de liquidité à court terme - LCR - exigences quantitatives

	déc.22	mars.23	mai.23	sept.23	déc.23
Ratio LCR individuel	361%	387%	403%	431%	556%
Minimum LCR FINMA	100%	100%	100%	80%	100%
Minimum LCR Banque	120%	120%	120%	100%	120%

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Un reporting interne en matière de liquidité incluant le stress test est présenté trimestriellement au conseil d'administration.

Tableau CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs

				31.12.2023	
		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des (1)		Corrections de valeur / amortissements (2)	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut (3)	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	-	345 588	11 614	333 974
2	Titres de dette	-	1 044 427	-	1 044 427
3	Expositions hors bilan	-	34 056	-	34 056
4	TOTAL Période de référence	-	1 424 070	11 614	1 412 456
TOTAL Période précédente		-	1 943 778	14 652	1 929 126

(1) Il s'agit des éléments du bilan et du hors bilan qui sont exposés à un risque de crédit au sens des dispositions sur les fonds propres (sans les risques de crédit de contrepartie). Les positions du bilan comprennent les prêts et les titres de dette. Les positions hors bilan doivent être mesurées en fonction des critères suivants : 1) garanties fournies : le montant maximum que la banque devrait déboursier en cas de mise à contribution de la garantie (valeur brute, soit avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant la prise en compte des techniques de réduction du risque) ; 2) engagements de crédit irrévocables : le montant total du prêt consenti par la banque (le montant est également brut, comme décrit ci-avant). Les engagements de crédit révocables ne doivent pas être pris en compte. La valeur brute correspond à la valeur comptable avant prise en compte d'une éventuelle correction de valeur, mais après réduction consécutive à un éventuel amortissement (par amortissement, il faut comprendre la réduction directe de la valeur comptable, appliquée par la banque lorsque celle-ci considère qu'il n'y a plus guère de possibilité de recouvrement). Les mesures d'atténuation du risque de crédit ne sont pas prises en compte, quelle que soit leur nature.

(2) Somme des adaptations de valeur, sans égard au fait qu'elles couvrent des positions compromises ou simplement des risques latents, et amortissements enregistrés directement.

(3) Comprends les positions en souffrance et compromises dans l'AS_BRI.

Tableau CR3 : pour les banques soumises à publication partielle

(en milliers de CHF)

31.12.2023

	a	c	e&g
	Positions sans couverture (7) / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert (8)	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
Créances (y c. les titres de dette)	1 325 670	52 795	-
Opérations hors bilan	8 910	25 146	-
TOTAL	1 334 580	77 941	-
Dont en défaut	5 220	6 394	-
Année précédente	1 840 341	88 785	-

(7) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui ne bénéficient pas d'une mesure d'atténuation des risques.

(8) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui sont couvertes partiellement ou totalement par des des sûretés, sans égard à la portion de la position originale effectivement couverte.

Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.2023

Segmentation du risque crédit - Zones Géographiques

	Switzerland	Oceania	North America	Liechtenstein	Latin America	Europe	Caribbean	Asia	Africa	Total
Bilan / Créances:										
Liquidités	211 688		641			1 264				213 594
Créances sur les banques	89 154	866	30 529			103 354		11 435	382	235 719
Créances résultant d'opérations de financement de titres										
Créances sur la clientèle	28 895	234	13 336	1	2 104	44 233	3 519	5 655	278	98 255
Créances hypothécaires										
Opérations de négoce	9 299		702 334		4 884	426 193		1 302		1144 012
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés										
	1 149									1 149
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur										
Immobilisations financières	625					767				1 391
Comptes de régularisation	4 536									4 536
Participations			0			130				130
Immobilisations corporelles	44 423									44 423
Valeurs immatérielles										0
Autres actifs	137									137
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)										
Capital social non libéré										
Total	389 906	1 100	746 840	1	6 988	575 941	3 519	18 391	661	1743 347

Segmentation du risque crédit - Branches

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
Bilan / Créances:								
Liquidités	209 925						3 669	213 594
Créances sur les banques			235 719					235 719
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	13 378	269	7 685	40 225	36 697			98 255
Créances hypothécaires								
Opérations de négoce	1007 238		114 613	20 626		2	1 533	1144 012
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés							1 149	1 149
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	563			82		747		1 391
Comptes de régularisation							4 536	4 536
Participations						130		130
Immobilisations corporelles							44 423	44 423
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs							137	137
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
Total	1231 103	269	358 017	60 933	36 697	880	55 447	1743 347

Segmentation du risque crédit - Échéances

	à vue	Dénonçables	D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Echu Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
Bilan / Créances:								
Liquidités	213 594							213 594
Créances sur les banques	151 679		84 041					235 719
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle		49 978	35 517	12 760				98 255
Créances hypothécaires								
Opérations de négoce	1144 012							1144 012
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 149							1 149
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	1 083				309			1 391
Comptes de régularisation	4 536							4 536
Participations	130							130
Immobilisations corporelles							44 423	44 423
Valeurs immatérielles								
Autres actifs	137							137
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
Total	1516 320	49 978	119 557	12 760	309		44 423	1743 347

Méthodes appliquées pour l'identification des créances compromises

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ».

Les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes subies qui ne peuvent pas encore être attribuées à un preneur de crédit distinct. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Leur estimation se base par principe sur des valeurs tirées de l'expérience. Sur la base de l'historique des pertes de la banque la moyenne des taux des pertes pour créances compromises est proche de 0%. Dès lors aucune provision n'a été constituée

Tableau CCR3 : Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories

(en milliers de CHF)

31.12.2023

Catégories de positions / pondérations-risque	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit (1)	Total année précédente
1 Gouvernements centraux et banques centrales										
2 Banques et négociants en valeurs mobilières			758	735					1 493	1 480
3 Corporations de droit public et banques multilatérales de développement										0
4 Entreprises						73			73	0
5 Retail						208			208	0
6 Titres de participation										
7 Autres positions (2)						1 148			1 148	2 371
8										
9 TOTAL			758	735		1 429			2 922	3 851
Année précédente			127	1 353		2 371			3 851	

(1) Montant pertinent pour déterminer les exigences de fonds propres, après application des mesures d'atténuation du risque de crédit

(2) Cette ligne prend en compte les autres actifs (cf. §81 du document de Bâle II, à savoir les positions de titrisation, les positions non soumises au risque de contrepartie et les autres positions) et d'éventuels investissements (participations) dans des entreprises commerciales soumis à une pondération de 1250% (cf. §90 du document de Bâle II, <http://www.bis.org/publ/bcbs189.pdf>).

Tableau CCR5 : Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie

(en milliers de CHF)

31.12.2023

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés								Sûretés utilisés dans le SFTs			
	Juste valeur des sûretés reçues		Non ségréguées		Juste valeur des sûretés remises		Non ségréguées		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises	
	Ségréguées (1)	Non ségréguées	Ségréguées (1)	Non ségréguées								
Liquidités en CHF		16										
Liquidités en monnaies étrangères		1 207										
Créances sur la Confédération												
Créances sur les autres Etats		1										
Créances sur des agences gouvernementales												
Obligations d'entreprises		73										
Titres de participation		308										
Autres sûretés												
TOTAL		1 605										
Année précédente		2 194										

(1) « Ségrégué » désigne les sûretés détenues de façon à ne pas tomber dans la masse en faillite (bankruptcy-remote). Pour les détails voir § 200 à 203 des « Capital requirements for bank exposures to central counterparties » d'avril 2014.

Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque

<p>a Description de la façon dont la banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.</p>	<p>Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt influencent la valeur économique des actifs, des passifs et des positions hors bilan. Elles ont également une incidence sur le revenu des opérations d'intérêts. Le risque de taux d'intérêt est évalué périodiquement. Les informations qualitatives et quantitatives sont quant à elles présentées annuellement dans le présent chapitre, voir également annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques.</p>
	<p>Au regard des activités, de la structure du bilan de la banque et sous l'angle de la circulaire FINMA 2019/02 la banque est peu exposée au risque de taux d'intérêt.</p>
	<p>En 2022 les dépôts clients n'ont pas été rémunérés, dès lors l'impact de variation de taux se traduit sur les rubriques présentées à l'actif du bilan et de manière marginale sur les opérations hors bilan. Le risque de taux est également limité au regard des activités de la banque et notamment du fait qu'environ 66% du total du bilan est composé du portefeuille Nostro (exclu de la statistique) et d'actifs liquides de haute qualité. Cette structure du bilan se traduit également dans les poste de revenus. Le résultat net des opérations d'intérêt représente 16% du total des revenus au 31 décembre 2022 (2022 : 8%).</p>
	<p>La mesure du risque de taux est effectuée avec le logiciel ReportGenerator de BearingPoint, utilisé par une grande majorité d'établissements bancaires en Suisse. La banque calcul son exposition sur les fonds propres et les bénéfices en raison des fluctuations des taux d'intérêts.</p>
<p>b Description des stratégies supérieures de la banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB. Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite de tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.</p>	<p>La banque dispose d'une Politique de risque s'appuyant sur les lois, directives et règlements en vigueur relatifs aux risques de taux d'intérêts. Cette politique des risques s'appuie également sur une stratégie de la banque visant à augmenter ses fonds propres permettant notamment d'absorber les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration fixe l'appétence, la tolérance et les limites pour gérer le risque de taux. Le dispositif de limites comprend notamment des seuils en matière de variation de fonds propres et de sensibilité des revenus d'intérêts selon un scénario donné. Une tolérance de 5 millions a notamment été définie pour chaque indicateur. Le Conseil d'administration approuve annuellement cette stratégie au travers de l'annexe 1 au « Concept cadre – Gouvernance d'entreprise ».</p>
	<p>La stratégie liée aux risque de taux d'intérêt de la banque est effectuée également dans une approche globale en prenant en compte le portefeuille de négoce. De manière périodique le département négoce effectue une analyse de sensibilité et des prévisions afin d'estimer la limite maximale de variation de taux. Cette analyse permet de démontrer les variations maximales à ne pas dépasser avant la réalisation de potentielles pertes au niveau du portefeuille de négoce.</p>
	<p>La banque identifie, mesure et surveille son risque de taux. Elle établit un rapport interne sur base trimestrielle, fixe des limites et évalue les résultats</p>
<p>c Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.</p>	<p>Calculs effectués sur base trimestrielle. La banque utilise les données effectives.</p>

d	Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.	Déplacement parallèle vers le haut Déplacement parallèle vers le bas Scénario standard (iii) «pentification de la courbe» Scénario standard (iii) «aplatissement de la courbe» Standard (v) «hausse des taux courts» Standard (vi) «baisse des taux courts»
e	Lorsque les hypothèses de modélisation de la banque utilisés dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la banque pour un but autre que la publication, par ex. afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1 (cf. description sur le tableau IRRBB1), la banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par ex. données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).	Les hypothèses de modélisation de la banque utilisées sont celles prévues pour la publication dans le tableau IRRBB1. A noter que CIM BANQUE SA est une banque de niveau 4 selon la catégorisation prévue à l'annexe 3 de l'OB. Selon les dispositifs prévus dans la circulaire "2019/2 Risque de taux - banques", cette catégorisation de niveau 4 donne la possibilité à des allègements et notamment à la banque d'avoir une approche uniquement qualitative au regard des analyses du risque de taux. Toutefois l'approche quantitative est utilisée à des fins de gestion du risque au sein de la banque.
f	Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.	Utilisation de données effectives et conformes aux prescriptions comptables.
g	Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer Δ EVE et Δ NII dans le tableau IRRBB1 et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBA1, selon la répartition suivante :	
1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiement mises en œuvre
3		Taux d'escompte ¹ : description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation
4	Modification des revenus attendus(Δ NII)	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements
		Pas de prise en compte des options de remboursement

7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	NON APPLICABLE
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce. Elle se limite à des transactions de change à termes destinées à couvrir partiellement le risque de change.
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBA1 et IRRBB1, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	NON APPLICABLE

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques

Tableau IRRBB1 : Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et des revenus d'intérêt [QC / fixe]

(en milliers de CHF)

Période	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	T	T-1	T	T-1
Hausse parallèle	368	368	884	813
Baisse parallèle	-375	-375	-863	-783
Choc dit steepener (1)	-73	-73	-	-
Choc dit flattener (2)	115	115	-	-
Hausse des taux à court terme	181	181	-	-
Baisse des taux à court terme	-185	-185	-	-
Maximum	375	375	884	813
Période	T		T-1	
Fonds propres de base (Tier 1)	106 371		83 890	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

(1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

(2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

Annexe 2 à la Circulaire 2016/1 Publication - banques

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux[QC / fixe]

(en milliers de CHF)

	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives*	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	84 386	0	84 386	0			
Créances sur la clientèle	49 221	603	48 618	0	0		
Hypothèques du marché monétaire							
Hypothèques à taux fixes							
Immobilisations financières							
Autres créances							
Créances découlant de dérivés de taux							
Engagements envers les banques							
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	57 027	23 019	34 008	0	0		
Obligations de caisse							
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage							
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux							
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	258 156	15 278	242 879	0	0		
Créances sur la clientèle	100 366	48 171	52 195	0	0		
Créances hypothécaires à taux variables							
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants							
Autres engagements à vue	1 494 391	123 919	1 370 472	0	0		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)							
Total							

*représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan

Tableau ORA : Risques opérationnels indications générales

	2023	2022
Risques opérationnels	10 981	10 333

Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.